

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## ANNEE 2010 : démarrage du projet de rénovation urbaine, un projet ambitieux pour transformer la ville.

Chers collègues,

Exercice obligatoire de la vie municipale, le débat d'orientation budgétaire permet aux élus de faire le point sur l'évolution des finances communales au cours des dernières années avant de décider des choix à venir.

Je ne reviendrai pas en détail sur l'analyse rétrospective des finances communales, que nous avons développée ensemble lors de la présentation du cabinet financier Stratorial Finances, le 22 octobre dernier.

Quelques grands enseignements méritent toutefois d'être gardés en mémoire :

- **la situation financière de notre collectivité s'avère parfaitement saine**, comme l'atteste l'évolution de la solvabilité communale.  
Le ratio de désendettement - qui rapporte l'épargne brute dégagée dans l'exercice au capital de la dette restant dû au 31 décembre - établit que la ville serait en mesure de rembourser intégralement sa dette (2,603 M € d'encours au 31/12/09) en moins de 6 années.
- il importe **de veiller à l'évolution des charges à caractère général** (chapitre 011) **et aux charges de personnel** (chapitre 012) afin de préserver des marges de manœuvre significatives pour le financement des investissements.
- à taux de fiscalité maintenus, dans un contexte économique et budgétaire plus contraint, c'est bien du côté des nouvelles constructions que la ville pourra escompter une évolution positive de ses recettes.

Alors comme vous le présentez tous, il nous faudra, dès 2010, plus que jamais, faire des choix, arbitrer entre des investissements.

Les orientations du budget 2010, dont nous allons ensemble débattre, sont fondées sur les quatre piliers qui ont toujours inspirés l'action de la municipalité : la stabilité de la pression fiscale, la maîtrise des finances communales, la recherche d'une optimisation toujours plus grande de la dépense publique, le respect des engagements annoncés en début de mandature.

Je vous propose d'aborder rapidement le contexte financier dans lequel l'année 2010 s'annonce pour les collectivités locales puis d'examiner ensuite les principaux éléments constitutifs du budget de la ville pour l'exercice budgétaire à venir.

## 1. LE CONTEXTE FINANCIER 2010

---

Adopté en Conseil des Ministres le 30 septembre 2009, puis en première lecture le 27 octobre par l'Assemblée Nationale, le projet de loi de finances pour 2010 sera discuté au Sénat à partir du 19 novembre.

La principale mesure inscrite dans ce projet de loi intéressant les collectivités locales concerne la **réforme de la taxe professionnelle**. En 2010, les collectivités locales percevront une dotation compensatoire de l'Etat. Dès 2011, la perte de recettes qui résulte de la suppression de la TP sera compensée par des recettes de substitution principalement fiscales, conformément aux obligations du principe constitutionnel d'autonomie financière.

En 2010, Clermont Communauté, qui perçoit actuellement la TPU, percevra ainsi une **compensation relais** en lieu et place de la TP. Cette compensation devrait lui assurer un produit égal au produit de la TPU perçu en 2009, ou bien au produit obtenu en appliquant aux bases de TP de 2010 le taux de TP de 2008 en vigueur sur le périmètre de l'agglomération, si ce montant est supérieur.

Le projet de loi prévoit que les communes et les EPCI à fiscalité propres, seuls bénéficiaires de la **Cotisation Locale d'Activité (CLA)**, pourront, dès 2010, majorer la compensation-relais en multipliant les bases de la CLA par l'écart entre un taux relais et le taux de TP 2009. Comme pour les taux de fiscalité locale, le taux relais serait encadré par des règles de lien précises.

C'est donc en 2011 que la réforme serait véritablement mise en œuvre avec la perception directe, par les collectivités locales, de la Contribution Economique Territoriale (CET), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) et les ressources transférées de l'Etat.

Pour cette même année, il est ainsi pour l'heure prévu une **redéfinition de la répartition des ressources fiscales entre les différents niveaux de collectivités territoriales**.

Les communes et les EPCI à fiscalité propre profiteraient du produit issu de la taxe d'habitation, du foncier non bâti et du foncier bâti (hors part départementale), de la totalité de la CLA, de la taxe sur les surfaces commerciales et d'un solde de droits de mutation à titre onéreux.

Nous savons tous que cette spécialisation des ressources fiscales fait actuellement l'objet de nombreux débats et que le projet de réforme sera peut être amendé d'ici la fin de l'année...

## 2. LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2010

---

### ➤ Côté recettes de fonctionnement :

Quoi qu'il en soit de la réforme, l'année 2010 étant une année de transition, qui n'impactera pas les budgets locaux, le projet de budget communal intégrera un montant de **dotation de compensation de 460 000 € (dotation de Clermont Communauté)** soit un montant quasi équivalent à celui perçu en 2009.

En ce qui concerne la **dotation de solidarité**, je vous proposerai d'être un peu moins optimiste sur le maintien de son niveau l'année prochaine. Les crédits proposés lors du budget primitif seront de **280 000 €** (contre 341 000 € perçus en 2009).

Quant au montant de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, principale dotation de l'Etat, qui, comme vous le savez, est fonction du nombre d'habitants (le calcul de la dotation 2010 fera référence au recensement de 2007, soit une population de 4 676 habitants), il vous sera proposée une dotation en diminution par rapport à 2009, soit une somme de **868 000 €**.

Faisant le choix de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages, je vous proposerai de **reconduire les taux de taxes en vigueur depuis 1995**. Le produit des trois taxes augmentera donc du seul fait de la revalorisation des bases foncières -prévues à hauteur de 1,012 pour 2010- et des nouvelles constructions prises en compte sur le territoire communal. Le projet de budget intégrera un montant de contributions directes de **1,959 M€**.

Enfin, **s'agissant des compensations d'exonérations fiscales**, il faut savoir que certaines d'entre elles jouent le rôle de variables d'ajustement afin de permettre à l'Etat de respecter l'évolution de ses concours financiers aux collectivités. Les différentes compensations vous seront donc proposées avec une augmentation de 0,6 %, en application de la hausse retenue pour l'enveloppe normée.

Évaluées à un niveau raisonnable et réaliste, **les recettes totales de la commune devraient ainsi s'établir autour de 4,4 M€**. Il sera tenu compte du nouveau service offert aux familles (crèche) au niveau des recettes des services, de l'évolution des dossiers communaux en ce qui concerne les atténuations de charges (remboursement des salaires par l'assureur de la ville). La reprise de la provision constituée en 2009 pour le financement de la rénovation du vieux bourg permettra l'inscription d'un crédit de 200 000 €.

Comme à l'accoutumée, en raison de la date précoce du vote de notre budget, toutes ces prévisions budgétaires feront l'objet d'ajustements éventuels, lors du budget supplémentaire en juin 2010, après notification des dotations communales par les services préfectoraux.

➤ Côté dépenses de fonctionnement :

Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises en réunion plénière, les années 2003 à 2008 ont été marqué par forte hausse des charges à caractère général, qui enregistrent les principales dépenses d'entretien réalisées par la collectivité : entretien de la voirie, des bâtiments, des terrains... Après des années de restriction budgétaire imposée par la Chambre Régionale des Comptes, la commune s'est en effet lancée dans bon nombre de travaux d'entretien et de remise aux normes, tant au niveau de son patrimoine bâti, que des espaces publics, de la voirie... Un inévitable «effet de rattrapage», de remise à niveau, attendu par les administrés et les services communaux, dont les conditions de travail ont également été grandement améliorées sur la période.

Il s'agit désormais de veiller à ces postes de dépenses, pour repousser «l'effet de ciseau» (les dépenses augmentent plus vite que les recettes et la capacité d'épargne est alors altérée) et permettre à notre collectivité d'absorber les coûts de fonctionnement induits par les équipements structurants qui ont vu ou verront le jour sur le territoire communal (la crèche-halte garderie, l'ECP...).

Les dépenses comptabilisées au niveau **du chapitre 011** vous seront donc proposées à hauteur de **1,194 M€** lors du budget primitif.

**Les charges de personnel**, qui ont représenté 42,94% des dépenses réelles de fonctionnement de la ville en 2008, doivent elles aussi faire l'objet d'une attention soutenue. Seule une augmentation de 2,5% par rapport aux prévisions de réalisation 2009 sera proposée au budget primitif (soit une somme de **1,88 M€**). L'augmentation ainsi prévue de la masse salariale devrait pouvoir permettre d'intégrer le GVT (glissement, vieillesse, technicité) et les recours aux agents contractuels qui assurent le fonctionnement des services lors des absences des agents titulaires ou pour des renforts ponctuels (ex : lutte contre la grippe A, sessions de centre de loisirs en été...). Aucune création de poste n'est pour l'heure envisagée pour 2010.

Autre poste de dépenses en fonctionnement : les charges de gestion courante, qui regroupe les indemnités des élus, les subventions aux associations, au CCAS, les différentes participations de la ville dans les instances dont elle est adhérente... Ces dépenses feront l'objet d'une proposition de crédits de **0,38 M€**.

Dernier éclairage sur les dépenses à prévoir : le remboursement des **intérêts de la dette, qui s'élèveront à 152 100 €** (participations à l'Epf-Smaf comprises).

Le remboursement du capital de la **dette s'élèvera à 250 900 €**, portant au total l'annuité 2010 à près de 400 000 €.

Globalement, les dépenses de fonctionnement du budget primitif totaliseront une somme de 3,6 M€ environ, ce qui devrait permettre de dégager 400 000 € pour le financement des investissements.

➤ Les dépenses d'investissement :

L'orientation soumise au débat est celle entrevue lors du rendu de l'audit des finances communales réalisé par STRATORIAL FINANCES courant octobre, à savoir le maintien d'un niveau élevé de l'investissement et une hypothèse de recours à l'emprunt à hauteur de 850 000 €. Comme nous l'avons alors indiqué, cet appel de fonds ne serait réellement mobilisé qu'en fonction de l'avancement des projets d'investissement et de l'état de la trésorerie communale.

Une enveloppe de **1,7 M€** sera consacrée aux dépenses des chapitres 20 et 21, qui recensent les études, les travaux et les équipements imputés en investissement.

Voici quelques uns des projets pour lesquels je vous proposerai des crédits.

- Poursuite des travaux et aménagements «classiques» dans les lotissements (remise aux normes de l'éclairage public, réfection de voiries diverses....),
- Réfection du tablier du pont de César,
- Création d'un espace buvette au complexe sportif,
- Aménagement d'un columbarium supplémentaire au cimetière....

Et parce que la construction de l'ECP avance bien, que la fin des travaux est toujours annoncée pour la fin du premier semestre 2010 ; il nous faudra entreprendre l'aménagement des abords de l'équipement (stationnement, redimensionnement d'un tronçon de la rue des Mûriers), qui ne sont pas inclus dans le programme de travaux financés par la communauté d'agglomération. Rapidement, il faudra également définir, avec l'aide de l'architecte et de bureaux d'étude spécialisés, l'équipement intérieur du bâtiment en termes de mobiliers et de matériels scéniques (p. mémoire, la salle de spectacle, d'une capacité de 250 places, sera équipée de gradins amovibles). Des enveloppes prévisionnelles seront réservées à ces projets.

Mais vous le savez, **le projet central de cette mandature est le projet de réhabilitation du vieux bourg**, sur lequel travaille sans relâche, depuis plusieurs mois, élus et associations cendriouses, commerçants, administrés et architecte...

Ce grand programme de travaux et aménagements a pour ambition de transformer durablement notre ville. De lui redonner des espaces de qualité, des circulations améliorées, des liaisons qui prendront en compte les piétons et les cyclistes...

2010 verra donc le démarrage de ce vaste chantier, qui s'échelonnera sur plusieurs années et nécessitera la mobilisation d'importants crédits. Enfouissement de réseaux, traitements de qualité des surfaces, choix de matériaux respectueux de l'environnement, travaux de voirie... tout cela à un coût.

Le budget primitif 2010 que je soumettrai à votre approbation, mi décembre, consacrera une enveloppe de près de 500 000 € pour les deux premières opérations de ce programme, opérations identifiées par le groupe en charge du projet, qui continuera à informer la représentation municipale de l'état d'avancement de son travail.

Et bien évidemment, la population sera associée à ce grand projet à travers des réunions publiques de présentation et de concertation, comme nous l'avons déjà fait lors de l'adoption du PLU. La réalisation des premiers travaux en 2010 permettra de valider la pertinence des partis architecturaux et urbanistiques retenus et qui seront ensuite déclinés dans toutes les phases du projet..

A terme, nul doute que les espaces de ce que nous appelons aujourd'hui le «vieux bourg», auront retrouvé de la vie, de l'animation , un air de modernité... comme nous nous y étions engagés lors de la campagne des municipales 2008.